Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260213-DEL2026_01_06-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

N° DEL2026_01_06

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; CARÉRIC Mélanie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

3 Pouvoirs :
M. BOTUHA Eric donne pouvoir à Mme LE GOUEFF Viviane.
M. LE MAREC Jean-Luc donne pouvoir à Mme LOIZEL-CADORET Catherine.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 6 février 2026
OBJET : **FINANCES BUDGET – TRAVAUX DE RELAMPING DE LA SALLE MARIE-JOSEPHE LE BORGNE– APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la décision n° DEC2026_04 Demande de subvention pour les travaux de relamping LED de la salle Marie-Josèphe LE BORGNE à Pluvigner dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026 ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260213-DEL2026_01_06-DE

Considérant que l'État accompagne les projets d'investissement des collectivités territoriales, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et du Fonds vert, en faveur des travaux pour la sécurisation routière ;

Considérant que la commune souhaite engager des travaux de remplacement des luminaires de la salle Le Borgne ;

Considérant que ces travaux permettront de réduire considérablement les consommations énergétiques liées à l'éclairage du bâtiment, tout en améliorant le confort visuel pour les utilisateurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RELAMPING DE LA SALLE MARIE-JOSEPHE LE BORGNE, TEL QUE PRECISE CI-APRES :**

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Coût total des travaux	41 505.02 €	Financeurs	
		Etat (DSIL 2026)	11 206.36 € (27 %)
		Autofinancement	30 298.66 € (73%)
TOTAL	41 505.02 €		41 505.02 €

- **AUTORISE MADAME LA MAIRE A PRENDRE TOUTE DECISION RELATIVE A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION ET A SIGNER TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : 28 pour

A PLUVIGNER, LE 13.02.2026

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

24 FEV. 2026